



Province de Québec

Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska

MRC de Kamouraska

Le 4 juin 2024

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 4 juin 2024, de 19 h 30 à 20h25 en la salle communautaire de l'édifice municipal, au 122 A, Principale, à Saint-André-de-Kamouraska.

Sont présents les conseillères et conseillers suivants :

Mmes Josianne Sirois, Hélène Méthot, Ghislaine Chamberland et MM Benoit St-Jean, Guy Lapointe et Alain Parent sous la présidence de M. Gervais Darisse, maire, formant quorum.

Est aussi présente M^{me} Nathalie Blais, greffière-trésorière.

Le quorum est atteint.

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance

Le maire, M. Gervais Darisse, souhaite la bienvenue aux conseillers à Madame Nathalie Blais, celle-ci faisant fonction de secrétaire de la réunion ainsi qu'aux gens qui sont présents dans la salle.

2024.06.2.114 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Nathalie Blais fait la lecture de l'ordre du jour, il est proposé par Mme Josianne Sirois et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'ordre du jour tel que déposé.

2024.06.3.115 Suivi et adoption du procès-verbal du 7 mai 2024

Le maire fait un résumé du procès-verbal de 7 mai 2024. Après que les membres du conseil municipal eurent déclaré en avoir pris connaissance, l'adoption est proposée par Mme Ghislaine Chamberland et résolu à l'unanimité des conseillers.

2024.06.4.116 Adoption des comptes

ATTENDU la lecture de la liste des comptes :

Il est proposé par Benoît St-Jean et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la liste des comptes suivants :

VOIR LISTE 2024-05-31 pour un montant total de 112 380,75 \$

2024.06.5.117 Embauche de M. Charles-Antoine Péloquin-Guay, adjoint à la direction générale

ATTENDU le départ de Mme Marie-Claude Lessard comme adjointe à la direction générale le 8 mai dernier;

ATTENDU l'affichage du poste d'adjoint(e) à la direction générale, la réception de quelques offres de service et la rencontre de candidats;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent et résolu à l'unanimité des conseillers qu'il est recommandé de faire l'embauche de M. Charles-Antoine Péloquin-Guay à raison de 21 heures par semaine à compter du 14 mai 2024.



Province de Québec

Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska

MRC de Kamouraska

2024.06.6.118 *Dépôt du rapport du maire, des faits saillants du rapport financier 2023 et du rapport du vérificateur de la municipalité*

ATTENDU les dispositions de l'art. 176.2.2 du Code municipal:

« le maire doit, lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin, faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

ATTENDU QUE la directrice générale dépose le rapport du maire aux membres du conseil :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil confirme le dépôt du rapport sur la situation financière. Ce rapport sera diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil, via le journal « *Info Saint-André* » et par le site internet.

2024.06.7.119 *Mandat à Bouchard, Services-conseils, de faire le dépôt des plans et devis pour le rang 2*

ATTENDU QUE la résolution 2023-02-16-33 pour la préparation d'une demande d'aide financière avait été déposée au ministère des Transports et de la mobilité durable lors de l'appel de projets du 18 juillet au 16 septembre 2022;

ATTENDU Qu'à la suite de son analyse, le Ministère avait refusé une partie de la demande eu égard à l'application des critères de sélection mentionnés aux sections 4.4.3 et 5.4.3 des modalités d'application 2021-2024 du programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE la partie des travaux de réparation de ponceaux avait été acceptée dans une lettre du 19 janvier 2023 signée par Mme Geneviève Guilbault, ministre des Transports et de la mobilité durable sous le numéro : HNE22937;/no de fournisseur : 68323 pour un montant maximal de 138 135\$ et que les travaux ont été fait à l'été 2023;

ATTENDU QU'il est temps de refaire une demande pour la partie du rang 2 qui n'avait pas été acceptée en 2023 et que les plans et devis sont déjà préparés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE le conseil autorise l'embauche de Bouchard Services-conseils SENC pour le dépôt des documents sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) et l'analyse des soumissions pour les travaux dans le rang 2 pour un montant de 720\$ selon la soumission déposée le 3 juin 2024.

2024.06.8.120 *Demande d'appui pour la modification de la Loi sur la fiscalité municipale pour les frais de la SQ*

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Municipalité d'Upton, pour la demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, le gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la Sûreté du Québec (SQ);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent déboursier 50 % des coûts pour le service de la SQ selon le règlement prévu à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître;



Province de Québec

Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska

MRC de Kamouraska

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la SQ;

CONSIDÉRANT QUE les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée;

CONSIDÉRANT QUE le taux de taxe de la SQ est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et des capacités financières des municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent et résolu à l'unanimité des conseillers ;

De demander formellement au gouvernement du Québec une révision de la Loi sur la fiscalité municipale relative aux services policiers afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec;

De transmettre la présente résolution aux instances suivantes, soit au ministère des Affaires municipales, au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec, au député de provincial, monsieur Mathieu Rivet, à la MRC de Kamouraska, à l'Association des directeurs municipaux du Québec, à la Fédération des municipalités du Québec, à l'Union des municipalités du Québec.

2024.06.9.121 Nomination d'un maire suppléant

ATTENDU QUE le mandat de M. Benoit St-Jean se terminera le 30 juin 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Josianne Sirois et résolu à l'unanimité des conseillers ;

De désigner M. Guy Lapointe au poste de maire suppléant pour la période débutant le 1^{er} juillet jusqu'au 31 décembre 2024.

2024.06.10.122 Autorisation pour une parution dans le journal Info dimanche pour féliciter un étudiant de Saint-André-de-Kamouraska fréquentant le Pavillon de l'avenir

ATTENDU QUE l'étudiant Léon Beaulieu s'est démarqué par ses résultats scolaires au Pavillon de l'Avenir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Benoit St-Jean et résolu à l'unanimité des conseillers que celui-ci autorise une parution pour un montant de 215\$ plus taxes.

2024.06.11.123 Motion de félicitations à Mme Denise Dionne pour la réception de la médaille d'argent pour les aînés de la Lieutenante gouverneure

ATTENDU QUE la candidature de Mme Denise Dionne a été présentée en invoquant son engagement bénévole à l'entretien ménager du Petit phare;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ghislaine Chamberland et résolu à l'unanimité des conseillers de féliciter Mme Denise Dionne pour cet hommage.

2024.06.12.124 Motion de félicitations à M. Léon Beaulieu pour ses performances scolaires au Pavillon de l'Avenir

ATTENDU QUE M. Léon Beaulieu s'est démarqué par ses résultats scolaires au Pavillon de l'Avenir en électricité;



Province de Québec

Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska

MRC de Kamouraska

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Josianne Sirois et résolu à l'unanimité des conseillers de féliciter monsieur Beaulieu pour ses performances scolaires.

2024.06.13.125 Appui aux parents des élèves fréquentant l'école primaire les Pèlerins

ATTENDU QUE tous les parents des élèves fréquentant l'école primaire les Pèlerins de Saint-André-de-Kamouraska sont préoccupés par l'impact des règles ministérielles d'organisation scolaire qui vont générer des groupes de grande taille (24 élèves) à triples niveaux lors de la rentrée en septembre 2024;

ATTENDU QUE les parents ont entrepris depuis près de 3 ans des démarches auprès des organisations concernées, notamment le ministère de l'Éducation du Québec (MÉQ) et le Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup (CSS) pour exposer leurs préoccupations quant aux conséquences de ces groupes de grande taille sur le contexte d'apprentissage des enfants pour lesquels un seul enseignant devra déployer 3 programmes académiques différents en simultanément;

ATTENDU QUE l'enjeu à la base de cette situation est que les moyennes/maximums d'élèves par groupes multiniveaux autorisés tels qu'inscrits aux Ententes nationales du personnel enseignant, et lesquels guident l'organisation scolaire par les centres de service scolaires et le financement octroyé par le MÉQ, sont trop élevés;

ATTENDU QUE des ressources du MÉQ ont elles-mêmes confirmé que les articles en question auraient dû être mis à jour à la baisse en cohérence avec les ajustements des articles pour les groupes simples au fil des renouvellements de convention et que ceci a été omis;

ATTENDU QUE pour ces groupes de grande taille à triples niveaux, aucune mesure n'est en place au MEQ pour offrir un financement complémentaire permettant l'ajout d'une portion de tâche d'enseignant suffisante pour permettre minimalement un déjumelage pour les matières principales comme le français et les mathématiques;

ATTENDU QUE les autorités concernées ne sont toujours pas passées en mode solution pour prévenir ces organisations scolaires préoccupantes et que les parents ont sollicité l'aide du député Mathieu Rivest pour faire cheminer le dossier auprès du MEQ;

ATTENDU QU'une école primaire vivante et de qualité est le cœur d'une communauté et que la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska multiplie les efforts pour favoriser l'arrivée de nouvelles familles sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Benoit St-Jean et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska appuie les parents dans leurs démarches visant à ce que le ministère de l'Éducation du Québec :

1. Révise (mette à jour) à la baisse les moyennes/maximums d'élèves par groupe multiniveaux autorisés tels qu'inscrits aux Ententes nationales du personnel enseignant, et lesquels guident l'organisation scolaire par les centres de services scolaires et le financement octroyé par le MÉQ;
2. Ajoute à très court terme un financement spécifique pour les groupes à triples niveaux de plus grande taille permettant l'ajout d'une portion de tâche d'enseignant suffisante pour permettre un déjumelage pour les matières principales comme le français et les mathématiques.



Province de Québec

Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska

MRC de Kamouraska

2024.06.14.126 Motion de félicitations à Mme Micheline Rodrigue pour ses 35 années à la tête de la Biblio Jeannine-Ouellet

ATTENDU QUE Madame Micheline Rodrigue se dévoue depuis 35 ans à la Direction de la Biblio Jeannine-Ouellet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent et résolu à l'unanimité des conseillers de féliciter madame Micheline Rodrigue pour sa ténacité et son dynamisme pendant 35 ans à la tête de l'organisation.

15. Questions diverses

Le maire fait état des principaux dossiers traités lors de la dernière séance du conseil des maires de la MRC.

16. Correspondance (voir liste)

17. Période de questions

Aucune question dans la salle

ÉTAT DES DÉPENSES ET DES REVENUS

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, la greffière-trésorière remet au Conseil un état des revenus et des dépenses ainsi que deux états comparatifs de l'exercice financier.

19. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Ghislaine Chamberland que la séance soit levée à 8h25.

Maire

Secrétaire

Note :

« Je, Gervais Darisse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire

Secrétaire